

# **Schéma pluriannuel**

## **D'accessibilité**

### **Société Générale**

#### **2024 – 2026**

#### **Table des matières**

<b>1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Politique d'accessibilité.....</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>Recensement des sites et applications existants .....</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique. ....</b>	<b>3</b>
<b>5.</b>	<b>Ressources humaines et financières .....</b>	<b>4</b>
<b>6.</b>	<b>Assistance et traitement des retours utilisateurs.....</b>	<b>4</b>
<b>7.</b>	<b>Les mesures correctives.....</b>	<b>4</b>
<b>8.</b>	<b>Action de formation et sensibilisation.....</b>	<b>4</b>
<b>9.</b>	<b>Recours aux compétences externes .....</b>	<b>5</b>
<b>10.</b>	<b>Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.....</b>	<b>5</b>
<b>11.</b>	<b>Processus de contrôle et de validation .....</b>	<b>5</b>
<b>12.</b>	<b>Plan d'actions annuel.....</b>	<b>5</b>

## **1. Introduction**

En application des textes suivants :

- L'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Le Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne,
- L'ordonnance n° 2023-859 du 6 septembre 2023 venant modifier l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et créer un article 47-1,
- Le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (AA WCAG) dans sa version 4.1.2, qui permet de faciliter la mise en accessibilité numérique des entreprises,

le présent document a pour objet de présenter le Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de Société Générale, Société anonyme au capital de 003 724 927,50 euros au 17 novembre 2023 ayant pour numéro unique d'identification 552.120.222 immatriculée au RCS de Paris, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2024 à 2026. Il pourra être revu et enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

## **2. Politique d'accessibilité**

Société Générale veille à faciliter et accompagner l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, en lien avec sa politique diversité, équité et inclusion. Au travers de ses différents engagements (6ème accord en faveur de l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap 2023/2025 et la signature du Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique), Société Générale travaille également à l'optimisation de l'accès aux outils numériques de l'entreprise aux personnes en situation de handicap, l'intégration de l'accessibilité numérique dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques.

Société Générale a pour ambition d'être une entreprise où les collaborateurs se sentent bien tels qu'ils sont, à l'image de la diversité des clients du Groupe et de la société dans laquelle la banque opère. Société Générale favorise la diversité et l'inclusion afin de construire une entreprise qui se veut à la fois performante et innovante, tout en étant responsable et ouverte sur le monde.

Ce schéma pluriannuel décrit l'approche et les mesures prises au niveau de Société Générale pour la mise en accessibilité progressive de ses sites internet, intranet et extranet, les applications mobiles et les progiciels destinés aux clients et aux collaborateurs.

Société Générale étant organisée en Business Units (BU) et Service Units (SU), chacune de ces entités porte ses propres actions de mise en accessibilité.

### **3. Recensement des sites et applications existants**

Au niveau de chaque BU/SU du Groupe, un recensement de l'ensemble des sites et applications internes et externes a été réalisé ou est en cours de réalisation. Afin d'aider les BU/SU, une liste de critères a été établie pour identifier les sites et applications prioritaires pour une mise en conformité.

Durant l'année 2023, une grande partie des sites ou applications de Société Générale identifiés comme prioritaires ont fait l'objet d'un audit. Ces audits se poursuivront sur les années à venir (2024, 2025 et 2026).

Chaque BU/SU publie ses déclarations d'accessibilité sur ses différents sites et applications concernés. Chaque déclaration d'accessibilité est disponible sur une page dédiée « accessibilité numérique » directement consultable depuis le bas de page de la page d'accueil et depuis n'importe quelle page du site ou, pour les applications mobiles, sur le site interne de Société Générale ou avec d'autres informations disponibles lors du téléchargement de l'application.

En annexe du plan d'actions annuel, figure une liste – non exhaustive - de sites Société Générale externes avec les liens vers leur déclaration d'accessibilité. Cette liste est mise à jour tous les ans. Les sites et applications destinés uniquement aux employés Société Générale n'y apparaissent pas pour des raisons de confidentialité.

### **4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique**

Le sujet de l'accessibilité numérique est intégré au programme Numérique Responsable lancé par Société Générale à la fin de l'année 2019 par la filière Système d'Information du Groupe. Des groupes de travail dédiés regroupant plusieurs représentants des Directions informatiques se constituent en fonction des besoins identifiés. L'objectif de ces groupes de travail est, entre autres, de fournir aux différentes Directions informatiques du groupe Société Générale les outils permettant d'améliorer l'accessibilité des sites ou applications existants.

En plus du travail réalisé au niveau des Directions informatiques, l'ensemble des BU et SU doivent établir leur propre feuille de route sur le sujet.

Ainsi, la volonté de Société Générale est que l'accessibilité soit prise en compte tout au long du cycle de développement ou de mise à jour des sites et applications.

Depuis plusieurs années, l'ambition de Société Générale est que pour toute création de site ou application, les critères d'accessibilité numérique soient pris en compte à chaque phase du projet (de la conception au développement en passant par les tests utilisateurs).

## **5. Ressources humaines et financières**

### **Moyens humains employés pour l'accessibilité numérique**

Le référent accessibilité numérique de Société Générale est un membre de l'équipe RSE du département RESG/API de la Direction des Ressources. Son rôle est de coordonner la production, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel de mise en accessibilité et du plan d'action annuel de Société Générale. Il réunit les différents référents « accessibilité numérique » de façon mensuelle et répond à leur demande en fonction des besoins.

Au niveau des BU/SU, une organisation a été mise en place avec la désignation d'un référent ou point de contact e-accessibilité. Celui-ci est chargé de l'élaboration du plan d'actions annuel de l'entité et du suivi opérationnel des actions de l'entité.

### **Budget**

Les plans d'actions de mise en accessibilité sont financés par les BU/SU.

## **6. Assistance et traitement des retours utilisateurs**

Un moyen de contact dédié est mentionné dans chaque déclaration d'accessibilité présente sur les sites ou applications afin de permettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

## **7. Les mesures correctives**

A l'issue de chaque évaluation/audit de site ou application, un plan d'action (mesures correctrices, échéances, attribution des responsabilités par fonction ou département...) doit être établi pour corriger au plus vite les non-conformités bloquantes.

## **8. Action de formation et sensibilisation**

### **Formation**

Les populations cibles et leurs besoins spécifiques en termes de formation et sensibilisation sur la thématique de l'accessibilité numérique ont été recensés par les BU/SU qui établissent un plan de formation et de sensibilisation dédié à l'accessibilité numérique. Un e-learning général disponible en français et en anglais ainsi que des formations plus ciblées en fonction des métiers sont aujourd'hui disponibles et continueront d'être proposées aux collaborateurs du groupe. En 2024, ces formations seront à nouveau évaluées afin de voir s'il n'en existe pas de plus adaptées sur le marché.

### **Sensibilisation**

Des ateliers de sensibilisation à l'attention des membres des différentes directions (y compris la Direction générale) et d'autres destinés à un public plus large sont mis en place depuis 2020 et

sont régulièrement organisés afin d'expliquer ce qu'est l'accessibilité numérique et ce qu'elle implique pour notre entreprise et son écosystème.

En sus, une Masterclass a été conçue par le Groupe sur le sujet de l'e-accessibilité afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs mais aussi le public externe :

[https://youtu.be/oRA\\_CrGxGgw](https://youtu.be/oRA_CrGxGgw)

<https://twitter.com/SocieteGenerale/status/1403312619881181188?s=20>

[https://www.linkedin.com/posts/societe-generale\\_formation-rse-greenit-activity-6809079717740761088-JW34](https://www.linkedin.com/posts/societe-generale_formation-rse-greenit-activity-6809079717740761088-JW34)

<https://www.facebook.com/societegenerale.france/posts/4620876494598763>

## **9. Recours aux compétences externes**

Depuis 2021, Société Générale dispose d'un référencement de prestataires externes experts en accessibilité numérique, issus de l'Economie Sociale et Solidaire (STPA et ESUS) capables d'accompagner les BU/SU pour les audits, la mise en conformité et la formation. Depuis ce référencement, les BU/SU ont lancé des audits sur les sites et applications identifiés comme prioritaires.

## **10. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché**

Le Groupe travaille pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité numérique dans ses relations avec ses fournisseurs. Dans le cadre de sa politique d'Achats responsables, Société Générale a identifié les catégories d'achats concernés par l'accessibilité numérique. Des critères liés à l'accessibilité numérique ont été définis et sont progressivement déployés dans le cadre des appels d'offres concernés.

## **11. Processus de contrôle et de validation**

Chaque BU/SU est responsable de la réalisation des audits pour les sites et applications prioritaires sur son périmètre ainsi que de la publication des déclarations d'accessibilité de ces mêmes sites. Les audits sont réalisés en interne (un service dédié a été mis en place avec succès depuis 2022) ou avec l'accompagnement de prestataires spécialisés externes.

## **12. Plan d'actions annuel**

Le plan d'actions de Société Générale est la synthèse des plans d'actions définis au niveau de chaque BU/SU. Un bilan est réalisé à la fin de chaque année.